



Compte-rendu du conseil de direction du 16 novembre 2009

Le 16 novembre 2009, le conseil de direction de l'IUT s'est réuni à 14H15, salle du conseil du site Joffre, sur convocation de M. CITEAU directeur et sous sa présidence.

Étaient présents :

Mmes DURAND, HARZALLAH, LAIMÉ, L'ANTON, SALLÉ

MM. BARBU, CAZALAS, GRELIER, GUÉRIN, LE LOCH, MARCHAND, MARQUET, MOUSSEAU, RAFII

Étaient excusés :

Mmes GACHET, PEREZ

MM. BUCHON, CASTAGLIOLA, DETERRE, FAUCOU, FOUCHER GARNIER, MILLET, SARDA VIARD-GAUDIN

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 28/09/2009
2. Préparation du budget 2010
3. Situation des IUT à la rentrée 2009
4. Maquettes d'enseignement 2009-2010
5. Préparation du contrat quadriennal 2012-2015
6. Campagne de taxe d'apprentissage 2010
7. Fête de la science
8. Accueil des étudiants étrangers en 2010 et programme ADIUT
9. Questions diverses

1 – Approbation du compte-rendu du 28 septembre 2009

Le compte rendu du conseil de direction du 28 septembre est approuvé à l'unanimité.

2 – préparation du budget 2010

J-R. DUBAS présente le budget 2010 (disponible sur l'intranet IUT- documents du CD) et les propositions concernant les règles de son exécution (voir document en annexe).

Les chefs de département s'interrogent sur les 40% retenus sur le montant des chèques de photocopies et souhaitent que soit revu le coût copie. Ils souhaitent également que soit précisée la règle de répartition entre les départements, sachant que le montant global de 220000€ pour les DUT et 22500€ pour les licences professionnelles ne pourra être modifié.

N. BARBU voudrait l'assurance qu'il n'y aura pas mutualisation des retours sur amortissement mais un retour vers le département qui a supporté l'amortissement.

J-P. CITEAU propose une possibilité de mutualisation avec compensation sur une année ultérieure, ce qui sous-entend une comptabilité précise par département.

Le montant des ressources attendues est de 4 390 551 € pour 4 455 492€ de dépenses soit un budget en déficit de 64 941 €. Il s'agit en fait d'un déficit virtuel si l'on tient compte des reports de l'excédent de l'exercice 2009 sur 2010. De plus la compensation de la part patronale des charges sociales sur les heures complémentaires formation initiale n'a pas été incluse dans le budget car l'on n'en connaît pas le montant (environ 40000€).

J-R. DUBAS signale qu'il a de plus dû diminuer le nombre d'heures complémentaires en formation initiale de 1500 h, ne comptabilisant que 22500 h au lieu des 24000 h. prévues par le BME.

C. ROUEIRE précise que le chiffre de 24000€ sera à affiner en fonction de la décision de l'université sur le calcul TP=TD des enseignants chercheurs : la DBM de report 2010 prendra en compte ces ajustements.

Le conseil n'est pas favorable à l'affichage d'un nombre d'heures complémentaires inférieur aux besoins réels, l'enseignement ne pouvant être considéré comme une variable d'ajustement : une ligne « compensation TP=TD » d'un montant de 64500€ sera donc ajoutée en recettes.

3 – Situation des IUT à la rentrée 2009

J-P. CITEAU fait le point sur la situation des IUT en France et sur la signature des contrats d'objectifs et de moyens. Une carte des IUT en difficulté au sein de leur Université, signalés par un point rouge a été publiée par l'AEF, soit 61 point rouges dont les 3 IUT de l'université de Nantes pour lesquels les COM ont été signés, mais non proposés à l'approbation du conseil d'administration de l'université.

Le point rouge recouvre des niveaux de difficultés très différents selon les IUT. La situation des IUT de l'université de Nantes n'est pas mauvaise : la DGF 2010 est identique à celle de 2009 mais ne tient pas compte des 20% d'augmentation annoncés par le MESR. Il faut toutefois indiquer que l'université de Nantes n'a pas pu identifier précisément la part des transferts de charges dans sa DGF.

En revanche, nous n'avons aucune assurance pour l'exercice 2011 même si la nouvelle version du système de répartition des moyens « Sympa » est favorable aux IUT.

Une journée de manifestation a été organisée à Paris à l'initiative de l'ADIUT, avec environ 700 participants. Des délégations ont été reçues par la Ministre, l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Pour la délégation reçue au ministère, l'écoute fut différente avant et après l'arrivée de Mme PECRESSE. La ministre s'est voulue rassurante, s'appuyant sur les textes publiés en avril. Mais une rumeur fait état de son départ en mars 2010 et son cabinet est plutôt favorable aux Présidents d'université.

La délégation a reçu un accueil favorable de l'Assemblée Nationale, mais pas du Sénat. J-P CITEAU a envoyé un courrier de sensibilisation au maire de Nantes, aux présidents du conseil régional et du conseil général.

Les participants de l'IUT ont regretté un manque d'organisation et de visibilité de la manifestation, du fait notamment de l'absence de banderole.

D. MARQUET déplore l'absence de combativité de l'ADIUT.

Pour J-P. CITEAU ce n'était pas une manifestation mais une présence de soutien aux délégations. Il rappelle la couverture médiatique de la journée, des articles dans le Monde, la Tribune et l'AEF

N. BARBU regrette que J-F MAZOUIN refuse de s'interroger sur les licences de technologies, même si cela avait pour conséquence une sortie du réseau IUT avec des habilitations locales comme les autres formations LMD.

L'ADIUT a prévu une journée d'information et de sensibilisation dans les IUT le jeudi 26 novembre, sans définir de trame pour son organisation.

J-P. CITEAU propose une organisation en 3 temps, une information aux étudiants le matin, aux personnels et des tables rondes en soirée avec des industriels. Mais le conseil s'interroge : sur quoi communiquer, a-t-on réellement le temps d'organiser des tables rondes et doit on prendre le risque de mettre à nouveau les étudiants dans la rue.

Une liste de questions a été adressée à la Ministre, mais l'on ne peut espérer de réponse avant 15 jours, soit après le 26 novembre (liste disponible sur l'Intranet IUT- documents du CD)

N. BARBU regrette l'absence de question sur le statut des IUT.

J-P. CITEAU rappelle que la ministre a évoqué un rattachement des IUT au PRES. Elle veut donner compétence aux recteurs pour le contrôle de l'application des textes régissant les relations entre les IUT et leur université, avec comme sanction éventuelle un fléchage des moyens des IUT en difficulté.

Après discussion, le conseil décide de ne pas communiquer auprès des étudiants avant de connaître les réponses de la Ministre aux 11 questions qui lui ont été posées, mais d'informer les personnels le jeudi après-midi, réunion prévue à 14 h 30, amphithéâtre A -1/11 site de La Fleuriaye.

4 – maquettes d'enseignement 2009-2010

C. ROUEIRE ayant été interrogée par la DEVU sur nos maquettes de DUT, non saisies sur le logiciel SCOLARG à la différence de nos licences professionnelles habilitées localement, elle s'est engagée à les transmettre sous la forme d'un fichier Excel et a donc demandé aux chefs de département de les mettre à jour pour 2009-2010, en indiquant de façon détaillée les modules récapitulés par semestre,

sachant que le coût total ne pourra être évalué que lorsque l'université aura précisé le mode de calcul TP=TD pour les enseignants chercheurs.

Le conseil s'est interrogé sur la maquette à transmettre à la DEVU, à savoir les heures réellement prévues au PPN ou les heures après les réductions décidées pour tenir dans l'enveloppe financière de l'IUT.

Ces maquettes étant utilisées par l'université pour prévoir les attributions en heures complémentaires aux UFR autres que celles régies par l'article 713-9, nous avons intérêt à afficher les heures officiellement prévues au PPN pour tenter d'obtenir une attribution permettant de le réaliser.

Le conseil décide donc de faire remonter à la DEVU les maquettes définies selon le PPN. Mais les départements doivent également faire parvenir au BME celles permettant de prévoir les besoins en heures complémentaires pour l'année 2009-2010.

5 – Préparation du contrat quadriennal 2012-2015

J-P. CITEAU rappelle le courrier du vice président du CEVU qui nous a été adressé le 22 octobre sur la préparation de l'offre de formation de l'université au titre du quadriennal 2012-2015.

L'offre de formation de l'IUT pour le quadriennal 2012-2015 doit remonter à la présidence pour le 8 janvier au plus tard. Il nous est également demandé de chiffrer les moyens nécessaires pour chaque formation. Nous serons donc dans l'obligation de réunir un conseil d'administration IUT exceptionnel le 4 janvier 2010, pour approbation de notre offre de formation.

C. ROUEIRE ajoute que le courrier du CEVU indique également le calendrier pour les demandes de créations et de renouvellements d'habilitations de licences professionnelles pour la rentrée 2012 : le point sera à l'ordre du jour des CEVU des mois de juin et de septembre pour une remontée au ministère le 15 octobre 2010.

J-P. CITEAU n'a aucune nouvelle sur le financement du déménagement des départements et services du site Joffre sur le site de la Fleuriaye.

Dans un premier temps, C. PLOT avait réalisé une étude portant sur 10000 m², puis une autre à la demande de M. MÉNARD lors de la préparation du plan campus en réduisant à 7500 m² permettant seulement d'accueillir les départements et services existants, sans possibilité de développement ultérieur. J-P. CITEAU avait été contacté récemment par M. MÉNARD, quant à un éventuel financement de 14 millions sur crédits ministériels, mais il n'a plus aucune nouvelle. Il faut savoir que M. MÉNARD, nommé DRRT va quitter son poste de vice-président au patrimoine : on ne sait pas qui va reprendre le dossier.

6 - Campagne de taxe d'apprentissage 2010

La taxe d'apprentissage étant une ressource vitale pour l'IUT, et la concurrence de plus en plus rude dans cette période de récession économique des entreprises, J-P. CITEAU a souhaité faire réaliser le document pour la campagne 2010 par une agence de communication. Cette plaquette est actuellement à l'étude avec l'agence Verseau communication qui a déjà réalisé la plaquette institutionnelle. Il sera utilisé dans la 1^{ère} campagne, prévue comme chaque année vers le 5 décembre ainsi que pour le 2^{ème} envoi prévu début janvier, accompagné d'une lettre au nom des départements à l'attention des entreprises qui reçoivent des étudiants en stage.

Pour mémoire : Total des versements 2009, 313 182,36€ pour 208 entreprises ayant versé de la TA (à comparer avec 345 208,24€ en 2008, soit – 9,28% pour 186 entreprises)

7– Fête de la science et autres actions de communication

J. SALLÉ indique que le site de la Fleuriaye va accueillir 6 lycées et 5 collèges de Loire Atlantique, soit 400 lycéens et collégiens le 19 novembre.

Elle présente une maquette de fonds de stand pour les salons, d'un graphisme moins classique que notre plaquette institutionnelle, réalisée par la même agence de communication que les monolés récapitulant nos formations, utilisés pour les visites de lycées.

Les chemises récapitulant nos formations et les informations générales sur le recrutement sont actuellement en cours de tirage et seront stockées au centre de documentation de la Fleuriaye avec les fiches pédagogiques.

La date de la journée « portes ouvertes » retenue par l'université, le samedi 30 janvier ne convient à aucun des départements, mais il n'est pas possible de se désolidariser de l'université en la matière..

Le conseil s'interroge sur l'éventualité d'une 2^{ème} journée « portes ouvertes » le 6 mars. QLIO y est favorable, mais les autres départements de la Fleuriaye ne souhaitent participer qu'à une seule journée. La date retenue par le conseil est donc le samedi 30 janvier.

J. SALLÉ nous fait part des informations et réflexions de C. MILLET sur la mission Lycée-Université :

1) La communication Lycée-Université se structure. Dans chaque UFR un conseiller-lycée existe comme point d'entrée et dans chaque lycée de l'Académie existe un conseiller Université. Il a sa propre adresse fonctionnelle.

2) Les Conseillers Lycées ont un portail d'accès et de dialogue 'Prodoc' et les Conseillers Universités ont le leur 'Caraïbes'. la chargé de mission Lycée-Université fait le lien. Les parents et les lycéens ont également leur portail via la page web de l'Université

3) Le 5/11 a eu lieu la deuxième rencontre de ces Conseillers avec 2 tables rondes : « Accueil des lycéens dans les UFR » et « Intervention dans les lycées ». De la première doit ressortir des propositions pour savoir comment accueillir les lycéens dans les UFR car c'est désormais inscrit dans leur parcours de formation. Que décide t-on à l'IUT ? Est-ce que ce sera possible ? C. MILLET est dans l'attente des conclusions de cette table ronde pour lancer quelque chose, éventuellement. La deuxième « table ronde » doit dégager un consensus entre les attentes des lycées sur les présentations de ce qu'est l'Université et les possibilités ou envies de chaque UFR. Là l'IUT a de l'avance et doit à mon avis conserver sa structure de fonctionnement bien organisée.

4) les Fiches profils : l'Université ne travaille plus qu'avec cela. A son avis, nous devons conserver notre identité, bandeau propre par exemple. On sent bien la volonté de l'Université à vouloir tout uniformiser. Il a demandé un peu de souplesse à Marie BLIN et attend sa réponse.

5) On peut aussi poser la question de l'accueil de s bacs pro dans nos formations car des demandes se font sentir.

8 – Accueil des étudiants étrangers en 2010 et programme ADIUT

D. LAMBERT présente rapidement CAMPUS FRANCE logiciel du ministère des Affaires Étrangères. Les étudiants étrangers s'inscrivent sur le site et ont un entretien dans leur pays avec un conseiller qui donne ou non son accord pour la formation choisie. Le coût de l'inscription varie de 50 à 80€. Or il y a très peu d'étudiants étrangers à intégrer l'IUT.

Le conseil décide de ne rien modifier quant à l'accueil des étudiants étrangers via « CAMPUS France pour l'année universitaire 2010-2011.

Le programme ADIUT pour l'accueil des étudiants étrangers ne concerne que quelques pays. L'ADIUT coordonne cet accueil au nom du réseau des IUT en vue de l'intégration des étudiants étrangers en DUT (Diplôme universitaire de technologie) ou en LP (Licence professionnelle).

Pour une entrée en DUT :

- Chine (lien vers page en chinois)
- Vietnam (lien vers page ASIUT - Vietnam)
- Gabon
- Thaïlande

Pour une entrée en licence professionnelle :

- Venezuela
- Mexique

L'ADIUT ne communique pas au préalable aux IUT les dossiers des étudiants recrutés, certains n'auraient pas été retenus avec la procédure post-bac. Les résultats étant assez aléatoires, J-P. CITEAU interroge le conseil sur la reconduction de l'adhésion au programme de l'ADIUT. Il effectuera une enquête auprès des départements.

Le prochain Conseil de Direction aura lieu le 12 janvier 2010 sur le site de la Fleuriaye.

Annexe 1

Règles concernant l'exécution du budget pour l'exercice 2010

Ces règles concernent, d'une part, les recettes sur budget propres et les refacturations internes et, d'autre part, la répartition des charges salariales pour la mise en place du secrétariat « Recherche-Licences professionnelles ».

I - Les recettes et les refacturations

A compter de 2010, les recettes sur « budget propre » ne font plus l'objet de ponction par l'université. En revanche, un prélèvement global de **6,5 %** est réalisé sur la dotation ministère. Pour 2010, celui-ci s'élèvera à **130 994 €** (6,5 % de 2 015 297 €). Dorénavant, aucune autre ponction ne sera générée, que ce soit sur ressources propres ou sur les dotations mises à disposition des départements et services.

PROPOSITIONS

1.1 - Les contrats de professionnalisation

Les contrats sont gérés par le service de la formation continue.

Le contrat de professionnalisation concerne une formation dispensée par l'IUT de Nantes sans partenaire extérieur, la ventilation des sommes est réalisée de la manière suivante :

- **1/3 des sommes encaissées** pour le département auquel est rattachée la formation ;
- **2/3 des sommes encaissées** pour le fonctionnement de la formation continue et de l'IUT (heures complémentaires, dépenses de fonctionnement FC et reversement IUT).

La mise à disposition des recettes pour les départements sera effectuée à terme échu, après la délibération du jury de la licence, et une fois la certitude acquise que le contrat est honoré.

1.2 - Les recettes liées aux photocopies

Comme pour 2009, une somme forfaitaire sera demandée aux étudiants entrant en septembre 2010 (35 euros pour les licences pro. et 38 euros pour les DUT). Ces recettes sont destinées à couvrir le fonctionnement de la reprographie pour l'année 2010.

Les coûts de la reprographie seront « facturés » aux formations chaque fin de trimestre. Le dernier trimestre de l'exercice en cours sera prélevé en début d'exercice suivant, principe qui sera pérennisé.

La recette liée aux photocopies sera **mise à disposition** des départements, après réception des chèques, à hauteur de **60 % de la somme totale**, le reste couvrant en partie les frais incompressibles de la reprographie.

1.3 - Les recettes de taxe d'apprentissage

Les recettes liées à l'obtention d'une nouvelle taxe d'apprentissage seront mutualisées à **100 %** pour 2010.

1.4 - Les recettes liées aux actions de formation continue

Une convention est établie entre l'IUT de Nantes et le partenaire par le service de la formation continue de l'IUT. Une prévision budgétaire est incluse dans cette convention et qui comprend :

- les heures d'enseignement, charges comprises ;
- la mise à disposition des locaux ;
- les éventuels frais spécifiques (matériels, consommables divers, etc.) ;
- les 15 % pour l'IUT et le service de la formation continue ;
- les 10 % pour le département à l'initiative de l'action ;

1.5 - Les recettes effectuées par le CRTTI

Un prélèvement de **10 %** sera effectué pour chaque action (HT ou TTC en fonction de l'action).

1.6 - Les recettes liées aux projets pédagogiques

Un prélèvement de **4 %** sera effectué pour chaque projet facturé (fluides et entretien des locaux).

1.7 - Les recettes liées aux contrats de recherche

Les prélèvements concernant les contrats de recherche font l'objet d'un dispositif voté en conseil d'administration de l'université le 30 janvier 2009 joint en annexe.

Ces prélèvements sont communs à toutes les composantes au profit, d'une part, du **Centre financier Pilotage recherche (CFPR)** et, d'autre part du laboratoire.

Une négociation est en cours afin qu'une partie du prélèvement CFPR soit affecté à l'IUT de Nantes pour couvrir les charges.

Si cette démarche restait sans suite, une négociation avec les porteurs de projets sera mise en place afin de déterminer le taux du prélèvement.

1.8 - Les « facturations internes »

Chaque fin de trimestre, des « **facturations internes** » seront effectuées par virement entre **centres financiers** après information et accord du département ou service débiteur. Cela concerne :

- la reprographie, sur présentation d'un document saisi par le service général ;
- les consommables informatiques ainsi que le petit matériel ;
- le gaz de soudage ;
- l'utilisation des véhicules administratifs, selon le barème suivant : $0,32 \text{ €/2} = 0,16 \text{ €}$ du kilomètre (base pour un véhicule de 6 à 7 cv).

1.9 - Les « dotations aux amortissements »

Lorsque un service réalise un investissement à l'année N à l'aide de son budget de fonctionnement, la dotation aux amortissements lui sera prélevée sur son budget de fonctionnement des années suivantes suivant la règle en vigueur.

La dotation aux amortissements des équipements pédagogiques mutualisés inscrite au budget est prévue dans le budget des années suivantes suivant la règle en vigueur.

1.10 - La participation des départements aux dépenses du CDI

Comme les années passées, une participation de **500 €** est versée par chaque département de formation initiale, ainsi que par la formation continue, au CDI qui se charge de faire les commandes d'ouvrages ou d'abonnements pour lesdits départements.

Cette participation sera prélevée au cours du 1^{er} trimestre 2010.

II - La répartition des charges du secrétariat « Recherche-Licences »

Il s'agit-là de la masse salariale chargée de la personne affectée sur ce poste, soit **24 000 €**.

2.1 - Prise en charge par la « partie recherche »

La prise en charge salariale par la partie recherche est de **50 %**, soit **12 000 €**, répartie de la manière suivante :

- **7 500 €** sur la dotation « surfaces recherche » de l'université ;
- **2 250 €** par l'équipe OPERP ;
- **2 250 €** par l'équipe IRCCYN.

2.2 - Prise en charge par la « partie licences »

- La prise en charge salariale par la partie licences professionnelles est également de **50 %**, soit **12 000 €**,